

## HONORAIRES AU 01/01/2020

- HONORAIRES DE GESTION : de 7 % à 12% TTC suivant les prestations fournies et le volume.

Assurance loyers impayés: 2.20% du loyer TTC. Frais administratifs mensuels de 3€ TTC en sus.

- RÉDACTION D'ACTES :

**BAUX LOI DU 6 JUILLET 1989 (INCLUS MEUBLES « RESIDENCE PRINCIPALE »)**

- HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL : 170 € TTC partagés par moitié entre locataire et propriétaire
- HONORAIRES DE VISITE ET DE CONSTITUTION DU DOSSIER : 8% TTC du loyer annuel charges incluses, partagés par moitié entre locataire et propriétaire
- HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX D'ENTREE : 6% TTC du loyer annuel charges incluses, partagés par moitié entre locataire et propriétaire
- HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION : 70 € TTC à la charge du propriétaire seul. Honoraires plafonnés à 11€/m<sup>2</sup> de surface habitable pour le locataire seul, conformément au décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

**HABITATION MEUBLÉE HORS RESIDENCE PRINCIPALE** : 170 € TTC + 1 mois de loyer charges incluses à la charge du locataire.

**PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL** : 300 € TTC pour le bail + 14% TTC du loyer annuel TTC partagés par moitié entre propriétaire et locataire

- PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES (DANS LE CADRE DE LA GESTION)

- Exécution des travaux importants : devis, surveillance travaux, règlements factures : 2% TTC du montant des travaux, minimum 30.5 € TTC
- Représenter le Mandant aux assemblées générales des Copropriétaires ou Associations des locataires : 45 € TTC de l'heure.
- Préparation du dossier et remise à l'huissier pour congé : 183 € TTC
- Préparation du dossier et remise à l'huissier pour commandement (si location non effectuée par l'agence): 250 € TTC
- Remise des éléments pour la déclaration annuelle des revenus : 65 € TTC
- Exercice de toutes poursuites judiciaires à l'encontre des locataires, hors frais : 46 € TTC
- Autres prestations particulières : 53 € TTC de l'heure

### LOCATIONS SAISONNIERES

- GESTION : de 10% à 15 % TTC suivant les prestations fournies et le volume, charge propriétaire
- LOCATION : de 10 à 15% du loyer TTC à la charge du locataire

### TRANSACTIONS

- Honoraires de 6% TTC sur net vendeur, avec un minimum de 3000 € TTC